



**CONCOURS INTERNE DES 14 ET 15 JANVIER 2010
POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR STAGIAIRE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 6)

OPTION B

CAS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'option dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Pour l'épreuve de comptabilité, l'usage d'une calculatrice ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) sont autorisés.

Pour les autres matières, l'usage de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance **entraînera l'exclusion du concours.**

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure.**

Le présent document comporte **4 pages** numérotées.

OPTION B : CAS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES :

- *Les quatre dossiers à traiter sont indépendants les uns des autres et doivent être traités. Chaque réponse devra être précédée de la question à laquelle elle se rapporte.*
- *L'unité monétaire utilisée dans ces quatre dossiers est l'euro.*
- *Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable aux opérations taxables est de 19,6 %.*
- *La durée de l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.*

Dossier 1

Comptable de la société METALPROD, passez au livre-journal les écritures suivantes :

- Le 15/01/N : Cession d'un outillage industriel utilisé depuis six ans par l'entreprise pour un montant de 5 340,00 € HT à la société METALRECUP (France). Paiement à 30 jours fin de mois.
- Le 21/01/N : Versement d'une avance de 17 000,00 € par virement bancaire suite à la commande d'un matériel industriel à la société MATINDUS (France).
- Le 16/03/N : Achat auprès de la société US METAL (USA) de matières premières pour un montant HT de 6 500,00 €. Paiement à 30 jours fin de mois.
- Le 18/03/N : Réception du matériel industriel commandé le 21/01/N à la société MATINDUS (France) pour une somme HT de 170 000 €. Le paiement interviendra dans 45 jours.
- Le 19/03/N : Réception de la facture du déclarant en douane ABZ relative à l'opération du 16/03/N. Les éléments suivants sont repris sur la facture :
 - Droits de douane : 130,00 €
 - TVA : 1 328,88 €
 - Honoraires : 150,00 €Paiement à 30 jours.
- Le 01/04/N : Encaissement par virement bancaire de la redevance annuelle d'un brevet. Redevance qui s'élève à 5 000,00 € par mois.
- Le 15/04/N : Achat de 250 actions cotées au cours unitaire de 35,92 €. La banque perçoit une commission HT au taux de 1,65 %. Paiement par virement bancaire.
- Le 18/08/N : Livraison à la société WELKOM INDUS (Grande-Bretagne) de marchandises pour la somme de 86 000,00 € HT. Vous ne disposez pas du numéro d'identification de votre client et la facture accompagne le matériel.
- Le 31/12/N : La créance détenue sur le client VECKPORT (France) d'un montant de 2 212,60 € TTC est considérée comme totalement irrécouvrable.
- Le 31/12/N : Passez l'écriture de fin d'exercice relative à l'opération du 01/04/N.

Dossier 2

La société HOULPORT fabrique 15 000 pièces mécaniques par mois, au prix de vente unitaire de 130 €. Leur coût global est repris en annexe 1.

Elle reçoit une commande supplémentaire de 2 000 pièces qui seraient vendues au prix unitaire de 125 €. Cette commande accroîtrait de 20 % les charges fixes.

1/ Déterminez le résultat obtenu par la société HOULPORT avec la vente des 15 000 pièces produites mensuellement.

2/ Déterminez le seuil de rentabilité exprimé en valeur puis en unités de cette production mensuelle.

3/ Acceptez vous la commande supplémentaire ? Justifiez votre réponse.

4/ Un prix de vente unitaire de la commande supplémentaire de 110 € est-il économiquement justifié ?

Dossier 3

Comptable dans le domaine industriel, votre directeur de production vous demande d'évaluer les conséquences comptables de l'acquisition d'une machine-outil.

Ce bien, d'une valeur de 90 298,00 € TTC, serait utilisé pendant cinq ans et entrerait en service le 25 mars 2010.

1/ Quels sont les biens pouvant être amortis et quelles sont les formes d'amortissement appliquées par les entreprises ?

2/ L'entreprise appliquerait l'amortissement linéaire. Rédigez le plan d'amortissement correspondant.

3/ Passez au livre-journal l'écriture d'acquisition (sachant que le règlement interviendra dans 30 jours fin de mois) et l'écriture de fin d'exercice 2010.

Dossier 4

A l'aide des informations reprises en annexe 2 (Bilans des années N et N-1), définissez puis calculez les éléments suivants pour l'année N :

1/ le ratio d'autonomie financière

2/ le ratio de rentabilité des capitaux propres

3/ le ratio d'immobilisation de l'actif

ANNEXE 1

| Charges fixes mensuelles (en euros) | | Charges variables mensuelles (en euros) | |
|---------------------------------------|------------|---|------------|
| Frais de personnel | 600 000,00 | Matières premières | 375 000,00 |
| Amortissements | 75 000,00 | Autres charges de production | 300 000,00 |
| Loyer et entretien des bâtiments | 30 000,00 | Frais de transports sur ventes | 7 500,00 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 30 000,00 | Commissionnement sur ventes | 3 900,00 |
| Frais administratifs | 15 000,00 | Autres charges de distribution | 3 600,00 |

ANNEXE 2

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|------------------|
| | Année n – 1 | Année n | | Annexe n - 1 | Annexe n |
| Immobilisations corporelles | 48 700,00 | 50 000,00 | Capital | 25 000,00 | 25 000,00 |
| Amortissements | (6 050,00) | (6 270,00) | Réserves | 18 500,00 | 19 000,00 |
| Titres de participation | 2 520,00 | 5 600,00 | Report à nouveau | 500,00 | 500,00 |
| Dépôts et cautionnement | 500,00 | 500,00 | Résultat (1) | 890,00 | 300,00 |
| Stocks (2) | 2 300,00 | 1 500,00 | Provisions risques et charges (4) | 150,00 | 750,00 |
| Créances clients | 6 040,00 | 7 590,00 | Emprunts (2) | 9 900,00 | 14 460,00 |
| Valeurs mobilières de placement | 275,00 | 350,00 | Dettes sur achats | 2 168,00 | 2 550,00 |
| Disponibilités | 3 780,00 | 4 562,00 | Dettes fiscales, sociales | 957,00 | 1 272,00 |
| TOTAL | 58 065,00 | 63 832,00 | TOTAL | 58 065,00 | 63 832,00 |

(1) Le bénéfice de l'exercice N est versé aux actionnaires;

(2) Les emprunts sont intégralement à plus d'un an;

(3) 50 % des stocks constituent un stock de sécurité

(4) Les provisions pour risques et charges ont un caractère de réserve